



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis n° 22-110672

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"22-110672"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)



Section 1 : Reference de l'avis initial

Annonce N° 22-96440 L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du **09/07/2022** au **12/08/2022**

Section 2 : Identificateur de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

COMMUNE DE LANCON PROVENCE

Type de Numéro national d'indentification :

SIRET

N° National d'identification :

21130051200012

Ville :

Lançon-Provence

Code Postal :

13680

Groupement de commandes :

Non

Département(s) de publication : **13**

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Mise en place d'un système de vidéo-protection

* Descripteur principal :

32323500

Type de marché :

Fournitures

Description succincte du marché :

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction

Critères d'évaluation des projets :

énoncé dans le Rc

Mots descripteurs :

Matériel de sécurité

Section 4 : Infos Rectifs

Renseignements relatifs aux rectifs du marché et/ou des lots :

Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 12/08/2022 à 12 heures, lire 26/08/2022 à 12 heures